

# Observatoire du Maghreb

Maroc, Algérie, Tunisie, Libye  
dans le contexte  
du « printemps arabe »

## Les relations intermaghrébines

Rachid EL HOUDAIGUI

Étude trimestrielle  
N° 4 - Janvier 2014



Un projet coordonné  
par l'Institut de recherche  
et d'études Méditerranée  
Moyen-Orient (iReMMO)  
et Futuribles

*futuribles*  
Veille, prospective, stratégie

**iReMMO**  
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES  
MÉDITERRANÉE MOYEN-ORIENT

# Auteur

Rachid El Houdaigui est professeur à l'université Abdelmalek Essaadi (faculté de droit) de Tanger et au Collège royal des hautes études militaires (Kenitra) ; il est également président de l'Association marocaine de droit international et de relations internationales, et responsable de l'Observatoire d'études méditerranéennes à l'université Abdelmalek Essaadi.

## Table des matières

<b>État des lieux des relations intermaghrébines</b>	3
<b><i>Le constat : échec global de l'intégration maghrébine</i></b>	3
▶ Sur le plan politique	3
• Volet institutionnel	4
• En matière de politique étrangère	4
• Volet sécuritaire	5
▶ Sur le plan économique	5
• Au niveau des échanges commerciaux	5
• Au niveau des relations multilatérales	6
• Le coût du « non-Maghreb »	7
<b><i>Le défi : la persistance de l'insécurité humaine durable</i></b>	8
▶ Un environnement économique et social équitable	8
▶ L'existence d'une activité politique non violente	9
▶ Un environnement sécuritaire fiable	10
<b>Facteurs explicatifs du blocage du processus d'intégration au Maghreb</b>	11
<b><i>La rivalité algéro-marocaine</i></b>	11
▶ Des constructions politiques différentes	11
▶ Des perceptions réciproques négatives	12
▶ Des politiques étrangères tournées vers le positionnement géopolitique	13
<b><i>L'absence de convergence économique</i></b>	14
▶ Le caractère divergent des politiques économiques	14
▶ L'inadaptation des infrastructures aux impératifs de l'intégration	15
<b><i>Limites fonctionnelles de l'UMA</i></b>	15
▶ Pratique de l'unanimité et centralité du Conseil de la présidence	16
▶ Un cadre normatif limité	16
<b>Scénarios d'évolution des relations intermaghrébines</b>	17
<b><i>Le statu quo : faire semblant en multipliant les concertations</i></b>	17
<b><i>Normalisation stratégique et relance de l'intégration régionale</i></b>	19
<b><i>Désintégration et incertitude géopolitique</i></b>	20
<b>Conclusion</b>	23

**D**ès sa création en 1989, l'Union du Maghreb arabe (UMA) s'est heurtée à la complexité des relations intermaghrébines, si bien que le processus d'intégration s'est trouvé vidé de son sens et demeure sans aucune effectivité. Les chefs d'État ne sont pas parvenus à se réunir depuis le dernier sommet de 1994.

Les tentatives de recentrage vers moins de conflictualité et plus de convergence au Maghreb se sont toujours heurtées à la complexité des relations intermaghrébines, eu égard à une série de facteurs de blocage majeurs : la rivalité algéro-marocaine ; l'absence de convergences économiques et politiques dans le cadre de l'UMA ; le déficit démocratique, qui explique en partie le caractère centralisé des institutions de l'UMA.

Pourtant, l'équation maghrébine comporte un défi majeur aux conséquences imprévisibles sur la stabilité des pays : le risque d'une insécurité humaine durable. En effet, la stabilité durable des États, des sociétés est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie. Trois besoins communs au Maghreb occupent les devants de la chaîne des inquiétudes chez les citoyens : les droits socio-économiques, les droits politiques, et la sécurité des personnes et des biens.

Par ailleurs, l'ensemble des développements récents (la recomposition géopolitique du monde arabe, la situation de l'espace sahélo-saharien, la menace terroriste transfrontalière, les interventions militaires dans la région) illustre l'élargissement de l'espace stratégique maghrébin vers le sud, vers l'est, alors même que l'institutionnalisation des relations avec l'Union européenne et les pays européens renforce son arrimage au nord. Cette extension géopolitique participe à la valorisation stratégique et à la centralité du Maghreb dans un espace allant de l'Europe au Sahel.

Cette étude porte sur les vicissitudes de la construction maghrébine : pourquoi les relations intermaghrébines ne parviennent-elles pas à trouver leur point d'équilibre ? Pourquoi l'Union du Maghreb arabe n'arrive-t-elle pas jusqu'à présent à réaliser les objectifs qui lui sont assignés ? Qu'est-ce qui fait que le Maghreb figure parmi les régions les moins intégrées économiquement à l'échelle mondiale ? Vers quel modèle géopolitique évolue le Maghreb ?

La présente étude examinera les paramètres de l'équation maghrébine à partir de trois éléments d'analyse : l'état des lieux des relations intermaghrébines ; les facteurs de blocage du processus d'intégration au Maghreb ; et les scénarios d'évolution des relations intermaghrébines.

## **État des lieux des relations intermaghrébines**

Le Grand Maghreb figure parmi les régions les moins intégrées à l'échelle mondiale, en dépit des complémentarités économiques, des affinités culturelles et de la communauté de destin des peuples qui le composent. Il fait pourtant face à des défis qui conditionnent le potentiel de son développement et de sa stabilité.

### ***Le constat : échec global de l'intégration maghrébine***

Le texte fondateur de l'UMA affirme que l'intégration politique a pour finalité la création d'un bloc commun, autour de deux volets majeurs : l'intégration politique qui porte sur la solidarité effective entre les États de la région, et l'intégration économique, à travers la convergence des politiques économiques et l'adoption des règles communes. Or, aucun de ces volets n'a pris forme pour des raisons structurelles et conjoncturelles.

### **► Sur le plan politique**

Les mutations politiques dans le monde arabe ont entraîné une nouvelle dynamique géopolitique au Maghreb, chargée d'espoir. Les pays du Maghreb ont d'ailleurs affiché leur volonté

de relancer le processus d'intégration à la faveur de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UMA à Rabat, le 18 février 2012. Cette dynamique a nourri les désillusions et les appréhensions, dont la principale illustration fut le report du sommet des chefs d'État qui était initialement prévu en octobre 2012 à Tunis. Pourtant, la multiplication des consultations politiques depuis 2009 et le niveau auquel elles se tiennent, laissaient penser à une nouvelle relance de l'institution.

Cet échec politique s'est consolidé au rythme des contradictions et paradoxes intermaghrébins. Il se manifeste tant sur le plan institutionnel qu'au niveau de la coordination des politiques extérieure et sécuritaire.

• *Volet institutionnel*

Il s'agit d'abord de l'inaction de l'organe suprême de l'Union, le Conseil des chefs d'État, qui ne s'est plus réuni depuis 1994 ; puis le Conseil consultatif, formé de 150 représentants désignés, ne s'est que très rarement réuni ; ensuite, l'instance judiciaire de l'UMA n'a jamais été saisie par le Conseil de la présidence, dont elle relève ; enfin, 22 ans après la signature de la convention portant sa création, la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE) n'a finalement pris forme qu'en décembre 2013. Somme toute, seul le Secrétariat général, qui ne peut qu'exprimer ce qui est une volonté commune des cinq pays, continue à assurer le fonctionnement ordinaire de l'UMA ; mais ses moyens et sa marge de manœuvre sont limités <sup>1</sup>, dès lors que certains pays membres ne payent pas régulièrement la totalité de leur cotisation <sup>2</sup>.

• *En matière de politique étrangère*

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) veille à la concertation politique au sein de l'UMA. Une concertation qui semble toutefois symbolique, voire insignifiante depuis 1994, et qui dénote l'incapacité de l'organisation maghrébine à se doter d'une politique étrangère commune ou à traiter la crise dans laquelle l'un de ses membres est impliqué, comme l'embargo sur la Libye en 1992 — une crise dans laquelle aucun autre pays maghrébin n'est partie. Les positions diplomatiques divergentes sur la crise syrienne (Maroc-Algérie-Tunisie) ou antagonistes sur la crise malienne (Maroc-Algérie) renforcent l'hypothèse selon laquelle les conditions objectives ne sont pas encore réunies, ne serait-ce que pour plus de cohérence diplomatique. Comment expliquer cet état de chose sinon par le poids inflexible de l'intérêt national dans l'élaboration de la politique étrangère des États maghrébins ? Pourtant, l'article 3 du traité de l'UMA stipule : « La politique commune mentionnée dans l'article précédent a pour but la mise en œuvre des objectifs suivants : - Sur le plan international : la réalisation de la concorde entre les États membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique fondée sur le dialogue [...]. » De même, lors de chaque session ordinaire du Conseil présidentiel, le CMAE est chargé de veiller à la coordination des politiques extérieures des États maghrébins.

Autrement dit, la résolution de l'équation en matière de politique étrangère est très difficile : comment harmoniser des choix qui, depuis les indépendances, ont été souvent opposés ? Elle reste l'un des grands problèmes de l'intégration politique. En attendant, les États tentent, quand la conjoncture maghrébine le permet, de favoriser des passerelles de concertation comme la création d'un mécanisme de coordination entre les ambassadeurs maghrébins auprès de

1. Voir *infra* « Limites fonctionnelles de l'UMA », p. 15.

2. Le secrétaire général de l'UMA, Habib Boularès, avait souligné que seuls le Maroc et la Tunisie honorent leurs engagements de façon régulière : voir son interview dans *La Gazette du Maroc*, 26 juillet 2004.

l'Union européenne, le 5 mai 2013, ou encore la réunion de coordination, en marge des travaux de la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York.

• *Volet sécuritaire*

Il se caractérise par l'absence d'une régulation commune des menaces asymétriques. Le Maghreb ne dispose pas d'un mode de gouvernance politique à même de garantir un traitement solidaire et global des nouveaux facteurs « crisogènes » et de l'ensemble des menaces classiques. La révolution libyenne et la montée en puissance de la menace asymétrique laissent place à une instabilité qui affecte toute la région saharo-sahélienne et maghrébine, autant par la fragilité de certains régimes de la région (Libye, Mali, Niger, Mauritanie) que par la circulation incontrôlée des armes au profit d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) et des autres réseaux criminels. Une économie de guerre informelle, basée sur la prédation et la criminalisation, s'est donc développée, profitant de l'absence d'une régulation sécuritaire régionale efficace<sup>3</sup>.

Aucune solution durable ne pourra être trouvée pour contenir et en finir avec les menaces, si elle ne s'inscrit pas dans une démarche régionale inclusive mettant en interaction les cinq pays du Maghreb. C'est dans cette perspective que les ministres de l'Intérieur de l'UMA ont adopté la déclaration pour une « stratégie sécuritaire maghrébine commune<sup>4</sup> », le 22 avril 2013. Il est encore tôt pour dire avec exactitude la dynamique qui émergera de cette stratégie. Mais un premier indice nous amène à penser que sa mise en œuvre sera bien entendu difficile, voire impossible à court terme : le Comité de suivi dans le domaine de la sécurité ne s'est toujours pas réuni. La première réunion prévue en juin 2013, afin de mettre en application le contenu de la déclaration de Rabat, a été reportée à une date ultérieure.

Le caractère timoré de l'intégration politique n'empêche pas que l'idéal maghrébin soit très présent dans le discours des décideurs. Il est vrai cependant que celui-ci est fortement symbolique, dès lors qu'il aborde des thèmes ayant une forte connotation émotive comme la fraternité maghrébine, la communauté arabo-islamique, l'identité commune. Autrement dit, la rhétorique symbolique permet d'entretenir l'idéal maghrébin. Inversement, chacun des États membres stigmatise en temps de crise l'impuissance de l'UMA et rejette le blocage du processus d'intégration sur la mauvaise volonté d'un des autres partenaires. Ce *leitmotiv*, devenu une tactique de communication dans les enceintes maghrébines, masque mal aujourd'hui les divergences, et même les rivalités entre notamment le Maroc et l'Algérie.

## ► Sur le plan économique

Le paradoxe maghrébin sur le plan économique comprend aujourd'hui une panoplie de réalités implacables.

• *Au niveau des échanges commerciaux<sup>5</sup>*

Les échanges commerciaux intramaghrébins demeurent faibles, même si des progrès ont été réalisés ces dernières années. Ils représentent moins de 3 % du volume global de leurs échanges extérieurs et restent en deçà des capacités économiques des pays maghrébins. En effet, ces

3. VALLÉE Olivier et SPINOZA Jérôme, « Un système de crises complexe », in « Le Sahel en crise », *Questions internationales*, n° 58, novembre-décembre 2012, p. 21-33.

4. Elle s'articule autour de quatre grands axes : la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, la lutte contre le trafic de drogue et de psychotropes, la protection civile.

5. Les statistiques abordées dans ce point sont référencées dans le centre documentaire du ministère marocain des Finances et de l'Économie, accessible sur le site Internet : [www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma).

échanges n'excèdent pas 1,5 milliard de dollars US, avec une progression annuelle de 11 % à 12 %. Par ailleurs, elles sont peu diversifiées et dissimulent une réalité commerciale assez ambiguë, au niveau tant multilatéral que bilatéral. L'examen du commerce intramaghrébin fait ressortir les remarques suivantes :

- En dehors du secteur des hydrocarbures, la marge des échanges réalisés entre l'Algérie et le reste des pays maghrébins est limitée.
- La part des produits énergétiques algériens dans les importations marocaines reste nettement faible, ne dépassant pas 6 % entre 1990 et 2005, malgré la proximité géographique.
- La présence du Maroc sur le marché tunisien est relativement faible pour les produits sur lesquels il dispose d'un avantage comparatif.
- Le secteur agroalimentaire ne contribue pas à l'amélioration des échanges commerciaux intramaghrébins. À titre d'exemple, les exportations marocaines vers l'Algérie représentent 0,3 % des importations algériennes de produits agroalimentaires, venant très loin derrière la France et l'Espagne qui fournissent à elles seules de l'ordre de 40 % de ce marché.
- Le marché du textile, à son tour, reste très inégalitaire et sporadique entre les pays du Maghreb. Dans ce sens, l'Algérie effectue une grande part de ses achats de textile en Turquie, en Chine et en Espagne. Le Maroc et la Tunisie, ensemble, ne participent à ce marché qu'à hauteur de 1,7 %.

#### • *Au niveau des relations multilatérales*

L'examen des systèmes sectoriels intermaghrébins fait ressortir le caractère dûment unilatéral des échanges commerciaux, dominés essentiellement par le secteur énergétique dont la part s'est accrue de 38 % en 1990 à plus de 53 % en 2005, suivi par les secteurs des produits chimiques (20 %), de la sidérurgie et de la métallurgie (11 %) <sup>6</sup>. En revanche, les autres secteurs tels que le bâtiment, le textile, les biens agricoles, l'agroalimentaire et les services, ont tendance à se replier, même si certains pays y disposent d'avantages comparatifs, à l'instar du Maroc et de la Tunisie. Cette situation d'inertie multisectorielle et de mobilité unisectorielle laisse croire que les pays maghrébins disposent d'une fourchette assez importante d'échanges commerciaux, tandis que la réalité de l'intégration économique et commerciale est beaucoup plus complexe du fait que cette mobilité commerciale n'est que fictive et ne repose pas sur une plate-forme multisectorielle intégrante <sup>7</sup>.

Dans un autre sens, le secteur des investissements reste flou et verrouillé compte tenu du tempérament politique qui marque les relations maghrébines. Et ceci, partant du constat que les entreprises marocaines ne peuvent pas s'installer en Algérie et que les entreprises algériennes ne peuvent pas s'installer au Maroc. Par ailleurs, les entreprises marocaines ont aussi beaucoup de mal à s'installer en Tunisie et *vice versa*. Il est en fait plus facile pour les entreprises maghrébines d'investir en Afrique subsaharienne qu'au Maghreb. Certes, il est à noter que les flux d'investissements directs étrangers (IDE) se sont considérablement accrus au cours de la décennie écoulée : ils sont passés de trois milliards de dollars US par an au début des années 2000 à 12,3 milliards de dollars US en 2008, à la veille de la crise. Mais, même ce niveau record, de l'ordre de 3 % du produit intérieur brut (PIB), était inférieur à celui des autres régions émergentes en Asie, en Amérique latine et en Europe. Notons que ce chiffre a dégringolé à 6,5 milliards de dollars US en 2011, soit moins de 2 % du PIB, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'instabilité récente dans la région. De plus, ces investissements n'étaient pas

---

6. *Les Enjeux de l'intégration maghrébine*, Rabat : ministère marocain des Finances et de la Privatisation (Direction de la politique économique générale), document de travail n° 90, juillet 2003.

7. *Note de conjoncture*, n° 200, octobre 2013, ministère marocain de l'Économie et des Finances.

très diversifiés. La plupart de l'IDE provenait d'Europe, à raison de 80 % dans le cas de la Tunisie et de 60 % dans celui du Maroc. Et pour une bonne part, d'environ 30 %<sup>8</sup>, ces investissements étaient destinés au secteur énergétique et aux industries extractives.

• *Le coût du « non-Maghreb »*

Le « non-Maghreb » persiste toujours en tant que réalité éminemment notable, avec notamment la persistance de la fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc. Ses effets sont pourtant connus : le manque à gagner est estimé à deux points de PIB par an<sup>9</sup>, soit plus de 10 milliards de dollars US pour l'ensemble de la région, en raison aussi bien de l'impact des tensions sur les investissements indirects étrangers que des complémentarités inexploitées entre les économies de cette zone nord-africaine. Le manque à gagner en termes d'investissements directs étrangers est estimé à trois milliards de dollars US par an pour l'ensemble de la région alors que ces IDE devraient au contraire être attirés par une zone de presque 100 millions de consommateurs.

En effet, la crise financière internationale, déclenchée en 2011 aux États-Unis d'Amérique et en Europe, a eu des répercussions négatives palpables sur les économies maghrébines, et ceci à travers plusieurs canaux de contamination tels que la décroissance des importations européennes de produits agricoles provenant du Maroc et de la Tunisie, la baisse des investissements européens dans la zone nord-africaine et la réduction des transferts en devises des Maghrébins résidant à l'étranger. Les soulèvements sociaux et les révoltes arabes ont aggravé cette situation, en replongeant les pays maghrébins dans une incertitude démocratique, modelée par un appauvrissement notable des populations et une stagnation négative du développement économique et commercial<sup>10</sup>.

La situation actuelle paraît donc sans doute plus grave, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les derniers événements ont transformé une double crise (sociale et économique par principe) en triple crise, les incertitudes sur le plan politique s'ajoutant aux problèmes économiques et sociaux de la zone. Deuxièmement, les principaux partenaires économiques des pays maghrébins, membres de la zone euro, sont confrontés à une crise financière de grande ampleur dont les conséquences sont toujours en cours de calcul. En outre, la plupart des pays maghrébins ont entrepris des réformes économiques palpables depuis les années 1980 ; néanmoins, ils se trouvent à présent face à un dilemme : la libéralisation du commerce, et la recherche de nouvelles formes d'intégration et d'entraide économique afin de promouvoir la croissance et le développement, alors que les crises économiques deviennent de plus en plus fréquentes à mesure que se renforce l'intégration financière mondiale et régionale. C'est la raison pour laquelle les pays maghrébins (et les autres pays en développement de manière générale) doivent identifier les moyens de renforcer leur indépendance face aux crises qui pourraient entraver la croissance économique et remettre en cause les avancées en matière de développement.

Cette incommodité dans laquelle se trouvent engloutis les pays maghrébins, serait interprétée comme étant le prix du « non-Maghreb » que ces derniers paient et continueront à payer sans cette intégration maghrébine<sup>11</sup>.

8. Consulter le *Rapport d'activité 2012* du ministère marocain de l'Économie et des Finances, Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

9. *Les Enjeux de l'intégration maghrébine*, op. cit.

10. SARI Camille, « Une communauté économique maghrébine : un destin obligé », in « La Méditerranée, enjeux et avenir », *Agir*, n° 50, septembre 2012, Société de stratégie.

11. *Croissance résiliente et intégration*, Tunis : rapport 2013 du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) sur l'Afrique du Nord.

## ***Le défi : la persistance de l'insécurité humaine durable***

Au Maghreb, la stabilité durable des États, des sociétés est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie. Trois besoins communs aux cinq pays de l'UMA occupent les devants de la chaîne des inquiétudes chez les citoyens maghrébins.

### **► Un environnement économique et social équitable**

Le lien entre le niveau du développement économique et la sécurité est naturel, interdépendant et permanent. Toutes les théories des sciences sociales confirment bien ce lien, ainsi que les expériences historiques en cours <sup>12</sup>.

Le printemps arabe prend ses racines dans des revendications économiques et sociales. Il s'impose comme une véritable rupture et ouvre une nouvelle dynamique dont il serait bien difficile d'annoncer la durée. C'est une dynamique du bas vers le haut qui a inversé le processus de production des politiques publiques d'une logique autoritaire à une logique inclusive et participative ; le citoyen ou les groupes des citoyens occupent, pendant la transition, l'espace public, tant et si bien que les autorités sont acculées à tempérer et à composer.

Pourtant, les indicateurs économiques des années 2009 et 2010 ne présageaient pas de telles situations d'insurrection et de révolte. La moyenne du taux croissance économique de ces pays était bonne : l'Égypte a réalisé une moyenne de 5,9 % entre 2005 et 2010 ; la Tunisie, de 3,5 % ; la même tendance positive est enregistrée dans des pays qui ont procédé à des réformes politiques (Maroc 4 %, Jordanie 3,5 %) <sup>13</sup>.

Cette situation paradoxale est due à deux variables explicatives : la création de richesse qui ne profite pas toujours aux populations et à l'ensemble du territoire ; la croissance réalisée qui n'est pas suffisamment génératrice d'emplois. La croissance du PIB enregistrée au cours des cinq dernières années en Afrique du Nord a eu un effet limité sur l'emploi. Les statistiques disponibles montrent, pour la plupart des États, une absence de progrès tangibles dans la lutte contre le chômage ou, au mieux, un léger tassement du nombre des demandeurs d'emploi <sup>14</sup>. Le dernier rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) (mai 2013) prévoit plus de 15 millions de chômeurs au Maghreb à l'horizon 2017. Il faudrait donc créer des millions d'emplois pour absorber l'arrivée des nouvelles générations sur le marché du travail. C'est *a priori* impossible, vu le caractère fluctuant du taux de la croissance économique maghrébine. Le rapport du FMI d'octobre 2013 <sup>15</sup> indique une croissance à la baisse, avec 2,3 % pour l'année 2013.

De nombreux exemples, particulièrement dans les pays ayant vécu les transitions politiques en Amérique latine ou en Asie, nous enseignent que les risques pour la stabilité politique sont grands quand une partie de la population ne profite pas de la dynamique économique ou

---

12. Le but de l'existence de la Communauté européenne, dès son institution en 1957, était de débarrasser le Vieux Continent de ses rivalités stratégiques et économiques suicidaires et meurtrières. L'intégration des marchés a donc été l'arme utilisée avec succès pour apaiser l'antagonisme dévastateur franco-allemand et pour promouvoir ainsi la paix et la sécurité.

13. *Source : Perspectives de l'économie mondiale*, Washington, D.C. : FMI (Fonds monétaire international), octobre 2013.

14. *Note introductive à la réunion de concertation avec l'UMA et les OIGs d'Afrique du Nord sur les perspectives de l'intégration maghrébine dans le nouveau contexte sociopolitique de la sous-région*, Rabat : Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, 15 janvier 2013. URL : <http://www.uneca-an.org/francais/seminaires/noteUma.pdf>. Consulté le 27 décembre 2013.

15. *Perspectives de l'économie mondiale*, *op. cit.*

qu'elle ne peut pas contribuer à la création de la volonté politique. Inversement, la persistance de l'instabilité politique affecte profondément l'économie. La situation actuelle des économies maghrébines illustre très bien ceci. En effet, les expressions les plus répandues dans le discours de la jeunesse sont « plus de justice » et « plus d'équité » dans le champ socio-économique <sup>16</sup>.

Le deuxième besoin auquel aspire une partie de la population est celui de la reconnaissance sociale et de développement personnel. Là nous ne sommes plus dans la catégorie des chômeurs mais dans celle des individus intégrés économiquement, souvent jeunes et diplômés, qui aspirent à satisfaire des besoins de reconnaissance sociale et de développement personnel. Cette recherche non satisfaite génère des frustrations susceptibles de provoquer des réactions de repli ou de négation.

Somme toute, ces demandes socio-économiques démontrent avec force que la jeunesse arabe a les mêmes aspirations que la jeunesse européenne : liberté, droit à un travail et droit à un niveau de vie respectable. Elle n'a aucune vision conflictuelle mais plutôt un sentiment, un mélange d'envie de réussir et de frustration.

### ► L'existence d'une activité politique non violente

Le vent de liberté qui a soufflé sur une bonne partie du monde arabe a propulsé dans l'espace public l'individu comme acteur politique, et les droits politiques fondamentaux comme acquis inébranlables. La foule <sup>17</sup> a repris les devants pour provoquer les changements (révolution ou réforme) et continue à peser dans la gestion de la période de la reconstruction politique. C'est tout un processus long, tantôt conflictuel tantôt coopératif, qui façonnera les dynamiques nationales. L'enjeu est la lutte pour le pouvoir et la définition de la nature du régime politique (civil ou religieux).

Il semble que le monde arabe, y compris le Maghreb, soit au début d'un processus de transition chargé d'incertitudes. Certes, il nous est difficile de prédire les orientations futures car, d'une part, l'Histoire est en cours et, d'autre part, les trajectoires politiques sont différentes d'un pays à l'autre. Cependant, un indicateur commun semble structurer davantage la dynamique politique arabe. En effet, la liberté d'expression et l'émergence d'un débat ouvert entraîneront sans doute une relecture ou redéfinition des trois pôles qui organisent les sociétés arabes : le politique, le religieux et le social. En attendant, les débats prennent de l'ampleur grâce à la mondialisation des moyens de communication, vu que les États arabes ne monopolisent plus le processus de socialisation. Le citoyen et le politique trouvent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), et les chaînes satellitaires, l'occasion de s'informer librement et en temps réel. Ce processus d'autosocialisation propulse des thèses contradictoires, voire antagonistes, quant au référentiel politique (religieux, séculier, traditionaliste). Notons, par ailleurs, qu'une partie de la jeunesse contestataire, notamment, demeure apolitique et donc peu portée sur le discours idéologique <sup>18</sup>.

Toujours est-il que nous assistons à un jeu dans lequel les acteurs et les vecteurs des idées tentent d'imposer leurs catégories de pensée. En Égypte, en Tunisie et dans les autres pays arabes, les partis islamistes et les salafistes forment une coalition politique et idéologique face

16. FLORIS Sylvie, « Les jeunes, ces anti-héros du printemps arabe », in *Annuaire IEMed de la Méditerranée 2012*, Barcelone : IEMed (Institut européen de la Méditerranée), 2012.

17. Ce terme est compris ici dans son sens sociologique : ensemble d'individus anonymes et semblables, dont les sentiments et les idées sont orientés dans une même direction.

18. Patrick Haenni soutient, dans un entretien, que cette jeunesse est pour le pluralisme politique. Voir « Le rôle des islamistes dans les révolutions arabes », *Esprit*, décembre, 2011, p. 116-120.

aux courants modernistes et traditionalistes (fidèles à un islam autochtone). L'émergence de l'islam politique comme projet de société en Afrique du Nord et au Proche-Orient semble répondre à un désir idéologique de changer l'ordre politique et social existant, et d'aboutir à une répartition plus équitable du pouvoir selon le référentiel religieux. Cette réalité est perçue comme une menace existentielle par les courants modernistes et traditionalistes ; les situations en Égypte, en Tunisie et, dans une moindre mesure, en Jordanie et au Maroc, illustrent très bien cet antagonisme.

La stabilité de ces régimes dépendra à notre sens de leur capacité à réguler de façon légitime le clivage idéologique et le caractère composite de la société : la violence demeure, pour l'instant, un moyen majeur de faire de la politique autrement. Le risque est grand de voir se propager ce mode opératoire dans l'ensemble du monde arabe, à travers un processus d'imitation ; il s'agit d'une circulation transnationale des formes d'actions par imitation<sup>19</sup>. La réceptivité des idées extrémistes, le réveil des communautarismes et la problématique des minorités offrent également l'occasion aux réseaux salafistes et aux représentants des minorités de se projeter comme forces transnationales dans l'espace culturel arabe.

### ► Un environnement sécuritaire fiable

Tout portait à croire que les changements politiques et la mutation des mouvements salafistes en partis politiques intégrés au jeu politique allaient gêner la capacité de mobilisation des groupes jihadistes, comme Al-Qaïda, en faveur de la lutte armée. Cette erreur de jugement en dit long sur la difficulté à cerner l'accélération des événements. La question qui demeure est donc de savoir si les réseaux terroristes auront les moyens suffisants pour continuer à entretenir l'insécurité dans le monde arabe.

Trois indices nous permettent d'affirmer qu'ils continueront à monter en puissance :

- Le contexte politique, dans une bonne partie du monde arabe, favorise le développement de situations génératrices de désespoir et de manque de perspectives politiques et économiques. Ces états d'esprit contribuent, ensemble ou isolément, au conditionnement de l'individu et le prédisposent à basculer dans le radicalisme, voire dans le jihadisme révolutionnaire<sup>20</sup>.
- Le débat intellectuel dans le monde arabe oscille entre, d'une part, la nécessité de s'engager dans le processus de modernisation et, d'autre part, la fidélité aux acquis culturels et culturels. Le débat n'est pas tranché mais l'inquiétude en constitue le principal aiguilleur. Le radicalisme s'immisce dans l'interface de ce débat pour rejeter catégoriquement tout référentiel occidental et propose un modèle à l'antipode de la mondialisation. Ce mouvement est plus proche, dans l'esprit et dans les actes, de la Contre-Réforme de l'après-Renaissance en Europe que de tout aspect traditionnel de l'histoire musulmane<sup>21</sup>.
- Les vecteurs de ces menaces terroristes sont des réseaux qui agissent à plusieurs échelles (locale, transnationale, régionale, internationale). La porosité des frontières maghrébines, accentuée par l'instabilité politique en Libye, en Tunisie et au Sahel, permet à ces réseaux de redessiner une nouvelle cartographie des territoires, entre zones « désétatisées » et zones de

---

19. FRANCK Laure, « Mouvements contestataires dans le monde arabe et jeu d'échelles : limites à la lecture transnationaliste et explication des particularismes », *Green Lab*, n° 2, 2012, p. 15, Geneva Laboratory of Political Science.

20. Voir EL HOUDAIGUI Rachid et DRONZINA Tatyana (sous la dir. de), *Contemporary Suicide Terrorism: Origins, Trends and Ways of Tackling It*, Leiden (Pays-Bas) : IOS Press (NATO Science for Peace and Security Series / Human and Societal Dynamics, vol. 101), 2012.

21. ATRAN Scott, « Genesis of Suicide Terrorism », *Science*, vol. 299, 7 mars 2003, p. 1534-1539.

droit, transcendant les frontières nationales ou géographiques grâce à leur mobilité et leur capacité à s'adapter à chaque nouvelle situation.

En Afrique du Nord, ces réseaux, notamment AQMI, s'épanouissent dans trois foyers :

- la bande sahélo-saharienne et sa façade atlantique forment une ceinture, une plaque tournante des réseaux en tous genres ;
- le périmètre Tindouf-frontières marocaine et mauritanienne constitue une interface entre d'une part le Sahel et l'Afrique du Nord, et d'autre part le Sahel et la façade atlantique ;
- le sud du territoire libyen, qui échappe au contrôle de l'État, est une immensité désertique régulée par les conflits ethniques et le commerce illicite.

## **Facteurs explicatifs du blocage du processus d'intégration au Maghreb**

L'objet de cette partie consiste à mettre en exergue les principaux obstacles qui entravent l'intégration maghrébine et empêchent la naissance d'un espace géopolitique intégré en Afrique du Nord. À la rivalité algéro-marocaine viennent s'ajouter l'absence de convergence économique et les faiblesses institutionnelles de l'UMA.

### ***La rivalité algéro-marocaine***

Le jeu géopolitique au Maghreb inscrit le Maroc et l'Algérie dans une logique antagoniste marquée par une compétition tous azimuts. La course au *leadership* structure donc les relations bilatérales, mettant sous tension toute la région, au détriment de l'intégration maghrébine. Le conflit du Sahara occidental en est le principal révélateur. Dès lors, la constance des enjeux stratégiques maroco-algériens explique la durabilité de ce conflit. Autant dire que la solution, pour qu'elle soit globale, devrait faire l'objet d'un dialogue stratégique maroco-algérien susceptible de mettre en correspondance deux points nodaux : le partage du *leadership* au Maghreb sur la base d'une répartition équilibrée, et la relance de l'Union du Maghreb arabe.

En attendant, le jeu géopolitique est fortement marqué par des stratégies nationales égoïstes, et profondément tournées vers le renforcement des attributs de la puissance et du sentiment national. Il en résulte une rivalité structurante autour de trois éléments : des constructions politiques différentes, des perceptions négatives et des actions diplomatiques tournées vers le renforcement de la position géopolitique.

### **► Des constructions politiques différentes**

La construction de l'État-nation moderne a évolué différemment dans les deux pays. Au Maroc, la légitimité historique et religieuse de la monarchie assoit un régime politique dont le roi est commandeur des croyants et chef de l'État moderne. Cette combinaison des deux registres, historico-religieux d'une part, et moderne d'autre part, est au cœur de la construction de l'État-nation au Maroc. Dès lors, l'Histoire et la représentation de la Commanderie des croyants (Imarate al-Mouminine) sont les deux composantes du nationalisme marocain qui s'attachera à parachever l'intégrité territoriale. Dans la conscience collective marocaine, la trajectoire politique est un processus logique dès lors qu'elle s'inscrit dans la continuité de l'histoire « millénaire du Maroc ». Dans cette perspective, les revendications territoriales marocaines contribuent à la construction de l'État-nation au Maroc, car elles soulèvent le problème de l'étendue humaine et territoriale de la nation marocaine.

À l'inverse, en Algérie, l'Histoire et la commanderie religieuse sont absentes du processus de construction de l'État-nation. La guerre de libération et l'institution militaire forment le référentiel idéologique et politique de la République algérienne démocratique et populaire. À l'indépendance de l'Algérie en 1962, l'Armée de libération nationale (ALN) s'est imposée au Front de libération nationale (FLN) comme idéologue du mouvement de libération. L'institution militaire devient alors source de pouvoir au nom des martyrs et s'octroie le monopole du nationalisme algérien. Quant à la branche politique du FLN, elle a eu pour mission d'exporter les principes révolutionnaires algériens à l'international au nom du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Dans l'esprit non seulement des idéologues algériens, mais également de la conscience collective algérienne, les acquis de l'indépendance (un grand territoire et une nation) constituent une revanche sur l'Histoire qui a tant privé le Maghreb central de sa centralité géopolitique.

Ces trajectoires politiques différentes, voire opposées, vont vite se transformer en conflit idéologique et géopolitique structurant les relations entre les deux pays. Il en résulte un nationalisme exacerbé sous-tendant un jeu de rivalités tous azimuts. Pour l'Algérie, la construction de l'Histoire va de pair avec le *leadership* au Maghreb. Alors que pour le Maroc, la continuité de son histoire signifie le recouvrement de l'intégrité territoriale. Ainsi, les instruments de cette rivalité, ancrée dans l'inconscient des deux pays, sont la question du Sahara, la fermeture des frontières et la compétition géopolitique.

## ► Des perceptions réciproques négatives

Il est communément admis que les citoyens des pays du Maghreb perçoivent l'intégration régionale comme nécessaire pour le développement politique et économique de la région <sup>22</sup>. Pourtant, cette convergence de vues objective cache les soubassements d'une représentation négative de l'autre, alimentée systématiquement par la propagande médiatique. Le monopole qu'exercent les deux pays sur leur opinion publique quant aux relations bilatérales, s'explique par l'absence des corps intermédiaires (partis politiques, associations, échanges culturels) à même de servir de courroie de transmission entre les deux pays. Cette réalité se traduit par un jeu de pouvoir dans lequel l'opinion publique est otage de la logique de la raison d'État. Aussi, les citoyens, marocains et algériens, se trouvent-ils socialisés dans le sens de l'intérêt égoïste de leurs pays respectifs <sup>23</sup>.

### • Du point de vue algérien

Chez l'Algérien, le Maroc est perçu à travers deux prismes :

— La centralité géopolitique de l'Algérie face au Maroc. Dans une enquête sur l'Algérie et l'intégration maghrébine <sup>24</sup>, il apparaît que 78 % des enquêtés souhaitent la réouverture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie, et 85% sont favorables à une monnaie unique maghrébine. Une bonne majorité souhaite que le dinar soit la monnaie unique, et pense que le FLN et le président algérien Abdelaziz Bouteflika sont les plus favorables à la construction d'une zone régionale. Dans le même sens, une majorité des Algériens pense que l'Algérie a un rôle central à jouer dans la reconstruction du Maghreb compte tenu de ses attributs de puissance, qui font d'elle le *leader* naturel de la région.

22. MARTINEZ Luis (coord.), *Le Maroc, l'Union du Maghreb arabe et l'intégration régionale*, Barcelone : EuroMeSCo (Euro-Mediterranean Study Commission), *EuroMeSCo Paper* 67, mai 2008.

23. EL HOUDAIGUI Rachid et ABOUDDAHAB Zakaria, *Les Relations Maroc-Algérie*, Rabat : étude de l'IRES (Institut royal des études stratégiques), 2012.

24. MARTINEZ Luis, *L'Algérie, l'Union du Maghreb arabe et l'intégration régionale*, Barcelone : EuroMeSCo, *Euromesco Paper* 59, octobre 2006.

— La perception chez l'Algérien s'est consolidée par une nouvelle représentation négative de la frontière avec le Maroc. Dans cette perception émergeraient les trafics de drogue et de contrebande, l'immigration clandestine, les menaces sur le citoyen algérien et la remise en cause des intérêts économiques.

• *Du point de vue marocain*

Chez le Marocain, le voisin algérien polarise l'essentiel des représentations négatives et des sentiments d'incompréhension :

— Les Marocains reprochent à l'Algérie son attitude hostile dans la question du Sahara. L'Algérie est perçue comme un pays doté de richesses (hydrocarbures) et d'un découpage territorial qui l'a favorisée lors de la décolonisation, au détriment de l'espace marocain. Le Marocain s'interroge sur les raisons du refus de l'Algérie de reconnaître la marocanité du Sahara occidental.

— L'action internationale de l'Algérie est perçue comme antimarocaine dans la mesure où elle prévoit d'isoler géopolitiquement le Maroc. Cette perception s'est renforcée pendant les années 2000, en raison d'événements connus telle l'annonce faite pendant la visite du roi d'Espagne en Algérie (13-15 mars 2007), par le ministre de l'Énergie, d'une possible augmentation du prix du gaz exporté vers certains clients européens. L'éditorial du quotidien algérien *El Watan* du 13 mars 2007 résume très bien la tendance du pouvoir algérien à faire du gaz « un instrument aussi puissant que le pétrole pour punir économiquement ceux qui [le] contrarient diplomatiquement ». Cet événement est perçu du côté marocain comme une réponse au soutien du gouvernement socialiste espagnol au projet marocain d'autonomie au Sahara occidental.

— Les Marocains pensent que l'Algérie est dépourvue de référentiel historique capable de fournir un cadre identitaire à la construction de son régime politique.

Ces représentations rendent difficile le retour à des relations normales entre les deux pays, car ils doivent s'efforcer d'entretenir la dynamique bilatérale, non seulement au niveau diplomatique, mais également au niveau sociétal.

## ► Des politiques étrangères tournées vers le positionnement géopolitique

L'Histoire et les comportements stratégiques des nations nous enseignent qu'aucun État ne se défait de ses attributs de puissance au nom de la fraternité ou de tout autre facteur subjectif. Les alliances et les intégrations sont, en revanche, des situations objectives où les États acceptent de mettre en correspondance leurs capacités de puissance dans le cadre de structures plus ou moins formalisées. La construction de l'unité européenne, par exemple, s'est faite selon un processus de déplacement des intérêts égoïstes des États vers un idéal commun (en construction). Le jeu ne fut pas à somme nulle car le noyau dur franco-allemand a su saisir le *momentum* pour réorganiser une répartition équitable des dividendes stratégiques de la construction européenne.

Le jour arrivera peut-être où le noyau dur du Maghreb, le Maroc et l'Algérie, canaliseront les égoïsmes au profit de l'unité maghrébine. En attendant, les comportements des deux États s'inscrivent dans une logique antagoniste marquée par une compétition à l'échelle mondiale. Il en résulte des politiques étrangères axées sur l'allocation des ressources stratégiques afin d'isoler et d'épuiser l'endurance de l'adversaire, à travers trois lignes de conduite.

La première ligne consiste à mener une stratégie soucieuse de faire coexister dans la pratique la consolidation du *leadership* régional et la reconnaissance internationale de l'utilité stratégique du pays. C'est bel et bien une obsession manifeste des décideurs marocains et algériens,

tant et si bien qu'ils confondent le statut fonctionnel d'État stabilisateur que peut s'octroyer tout État eu égard à son engagement effectif dans la résolution des crises, et le statut de puissance régionale inapproprié au Maghreb : en effet, le Maghreb ne se prête pas à cette catégorisation géopolitique, eu égard à la symétrie stratégique entre les deux pays et à la politique de l'équilibre poursuivie par les puissances occidentales.

La deuxième ligne consiste à neutraliser le jeu diplomatique de l'adversaire dans l'espace sahélo-saharien :

- le duel Maroc-Algérie lors de la première réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ONU pour les pays du Sahel et du Maghreb, qui a eu lieu à Bamako le 5 novembre 2013 ;
- la participation à titre symbolique de l'Algérie à la seconde conférence sur la sécurité des frontières dans la zone sahélo-saharienne, organisée à Rabat le jeudi 14 novembre 2013<sup>25</sup> ;
- le refus d'Alger de participer à la conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2006 à Rabat ;
- le Maroc qui poursuit son positionnement stratégique avec le Mali et reprend au Tchad le *leadership* de la CEN-SAD, la Communauté des États sahélo-sahariens, une organisation regroupant 28 États africains et dont l'Algérie ne fait pas partie.

La course à l'armement est la troisième ligne de conduite destinée à ébranler l'endurance stratégique de l'adversaire. Sous couvert de modernisation du système de défense, les deux pays font partie des 20 pays les plus importateurs d'armes : l'Algérie est sixième et le Maroc, douzième<sup>26</sup>. L'Algérie a dépensé plus de cinq milliards de dollars US en 2008 dans l'achat d'armes offensives et défensives. Le projet de loi de finance 2014 mentionne 12,45 milliards de dollars US de crédits pour le ministère algérien de la Défense, soit plus d'un milliard de plus qu'en 2013. Le Maroc, de son côté, cherche à maintenir sa supériorité aérienne et l'équilibre militaire au Maghreb par un programme d'achat ciblé. Cette course à l'armement suscite des inquiétudes et renforce les incertitudes au Maghreb.

En somme, la politique étrangère des deux pays, loin d'atteindre les objectifs escomptés, entérine le *statu quo* au Maghreb. Toutes ces tentatives de positionnement géopolitique se heurtent à leurs propres contradictions.

## ***L'absence de convergence économique***

La relance de l'UMA devra faire face à l'échec de l'intégration économique intermaghrébine. C'est toute la question de l'harmonisation des politiques économiques et commerciales des Cinq qui est posée ici car, 24 ans après la signature du traité fondateur de l'UMA, les pays du Maghreb peinent encore à asseoir les mécanismes de convergence nécessaires à leur intégration économique.

## **► Le caractère divergent des politiques économiques**

La construction historique du modèle économique maghrébin fait noter que les pays maghrébins avaient, jusqu'aux années 1980, construit un modèle économique et commercial similaire, basé sur une autocalisation du pouvoir économique. Mais, au fil de la crise du programme d'ajustement structurel (PAS), ces États se voyaient obligés d'initier une mobilité modelée par une libéralisation économique, avec des rythmes plus ou moins différenciés d'un État à

---

25. Le chef de la diplomatie algérienne s'est fait représenter par un diplomate de la direction générale des pays arabes au ministère des Affaires étrangères.

26. Selon les données du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), septembre 2013.

l'autre. Aujourd'hui, même si la région maghrébine reste marquée par l'incertitude politique, le processus de libéralisation économique et commerciale des économies maghrébines devrait garantir leur transition vers un système d'économie de marché et favoriser la convergence de leurs politiques économiques. Néanmoins, l'absence de convergence des politiques économiques des États maghrébins reste dominante, et entraîne des blocages en termes de complémentarité structurelle dans le domaine commercial.

Cette complémentarité structurelle implique que la structure sectorielle des exportations d'un pays membre coïncide avec la structure des importations d'un autre pays membre. Or, les analyses des échanges intramaghrébins révèlent l'inadéquation des structures exportatrices à la demande intrarégionale<sup>27</sup>. Ceci justifie la faiblesse du développement des échanges régionaux maghrébins (1,2 % en 2006). L'indice de complémentarité intramaghrébine demeure donc faible puisqu'il s'est établi à 0,856 et 0,738 respectivement en 2000 et 2006<sup>28</sup>, tandis que l'indice de complémentarité intra-Union européenne, par exemple, s'est situé à un niveau avancé de 0,48 en 2006<sup>29</sup>. La faiblesse de complémentarité au Maghreb témoigne du niveau de sous-exploitation du potentiel des échanges intramaghrébins, de la fermeture des marchés et du manque de développement des infrastructures.

### ► L'inadaptation des infrastructures aux impératifs de l'intégration

L'examen des infrastructures de transports intramaghrébins révèle une quasi-absence de connections maritimes et ferroviaires entre les pays du Maghreb — vu la fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie — qui constitue un obstacle entre les pôles de production et de consommation des pays du Maghreb et, par conséquent, un vrai blocage pour les échanges commerciaux. Dès lors, les coûts du commerce au niveau du Maghreb sont trois fois plus élevés que ceux du commerce au sein de l'Union européenne<sup>30</sup>.

Ainsi, les tarifs douaniers trop élevés conduisent en effet les opérateurs économiques du Maroc et de l'Algérie, notamment, à détourner leurs échanges commerciaux vers d'autres pays.

L'absence de structures d'information sur les institutions, les entreprises, les législations commerciales des deux pays, ainsi que sur les opportunités possibles de commerce et d'investissement, n'incite pas les opérateurs économiques des deux pays à développer leurs relations. Malgré les progrès déjà accomplis grâce aux technologies d'information et de télécommunication pour faciliter la circulation de l'information entre les différents opérateurs économiques, et pour stimuler le développement du e-commerce et du commerce entre les pays du Maghreb, le développement limité de ces technologies ne permet pas l'émergence de liens économiques durables entre ces pays, voire l'instauration de corridors économiques et commerciaux entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, à l'instar de l'exemple Chine-Inde.

### *Limites fonctionnelles de l'UMA*

La concentration des pouvoirs dans les mains de l'exécutif (le Conseil de la présidence) et la faiblesse du cadre juridique (traité) sont en elles-mêmes deux importants facteurs de blocage des institutions de l'UMA.

27. *Croissance résiliente et intégration, op. cit.*

28. La valeur de l'indice varie entre 0 et 1 ; plus la valeur est proche de 0, plus la complémentarité est grande. Voir *Enjeux de l'intégration maghrébine. « Le coût du non-Maghreb »*, Rabat : ministère marocain de l'Économie et des Finances / DEPF (Études), octobre 2008, p. 7.

29. *Ibidem.*

30. *Rapport d'activité 2012* du ministère marocain de l'Économie et des Finances, *op. cit.*

## ► Pratique de l'unanimité et centralité du Conseil de la présidence

Le modèle de construction régionale reflète la vision étatiste qui a toujours dominé le processus depuis 1989. C'est toute la question de la bonne gouvernance qui se pose ici, dès lors que l'UMA apparaît plus comme un « club de chefs d'État » que comme une entité représentative de la volonté des peuples du Maghreb. Le déficit démocratique réside dans le monopole qu'exerce le Conseil de la présidence, seul organe habilité à prendre des décisions (article 6 du traité de Marrakech), sur le processus décisionnel, au point de rendre la dynamique institutionnelle tributaire des rapports politiques entre les États.

Le Conseil de la présidence de l'UMA fait de l'unanimité (article 6) l'instrument de la prise de décision, l'objectif étant de reconnaître les intérêts divergents entre les cinq pays membres et de créer un espace de dialogue entre eux. Elle optimise les chances de résoudre les différends et de s'entendre sur des solutions durables. L'unanimité trouve cependant en elle-même ses propres limites : d'abord, l'absence d'unanimité entraîne le gel du traité fondateur dans son intégralité ; ensuite, elle est instrumentalisée par les pays afin de neutraliser l'initiative du vis-à-vis ; enfin, la pratique de l'unanimité traduit l'incapacité de l'UMA à organiser le sommet des chefs d'État, depuis celui des 2-3 avril 1994.

Dans ces conditions les conseils ministériels sectoriels et les comités ministériels n'ont rien d'autre qu'un pouvoir de rapport. Autrement dit, une fois que les représentants des États sont d'accord sur une question, ils rédigent leur rapport qui est présenté aux instances supérieures de leurs États respectifs, qui l'acceptent ou le refusent<sup>31</sup>. Cela explique la faiblesse du cadre normatif qui devrait normalement donner forme à la construction régionale. En effet, 36 accords, chartes et protocoles ont été élaborés par les pays membres de l'UMA ; cependant, seuls six d'entre eux sont entrés en vigueur.

Pourtant, un projet de réforme préparé par le Secrétariat général, toujours en cours d'élaboration, semble fédérer, ne serait-ce que sur le plan technique, les États. Ce projet veut en fait circonscrire la pratique de l'unanimité aux questions politiques d'importance stratégique. Les questions sectorielles relèveront des différents conseils ministériels qui auront dès lors le pouvoir de décider et d'appliquer les décisions sans avoir besoin de l'accord du Conseil de la présidence. L'idée serait d'établir une liste et une hiérarchie des décisions. Toujours est-il que ce projet de réforme reste suspendu à l'accord des chefs d'État.

## ► Un cadre normatif limité

Les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux entre les pays maghrébins sont généralement peu nombreux, ils ont un caractère partiel et ils sont soit anciens, soit non mis à jour, sinon non entrés en vigueur. Les pays du Maghreb ne sont pas encore parvenus, d'un autre côté, à signer un accord sur la promotion et la protection des investissements, ce qui explique la faiblesse des investissements intramaghrébins, malgré la proximité géographique, culturelle et linguistique.

Or, l'intégration financière est un préalable à l'intégration économique. Les économies maghrébines manquant de taille compétitive, la seule voie qui leur permettrait de se positionner dans le marché mondial serait de se constituer en bloc homogène pour attirer les capitaux internationaux. La nouvelle Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE), qui a vu le jour officiellement le 13 décembre 2013, pourrait soutenir l'investissement intramaghrébin et contribuer à terme à l'intégration financière. Dans le même sens, la

---

31. BOULARÈS Habib (ancien secrétaire général de l'UMA, propos recueillis par Ridha Kéfi), « Vers un Marrakech II », *Le Magazine de l'Afrique*, mai-juin 2012, p. 14-15.

facturation des échanges commerciaux entre les entreprises des pays du Maghreb se fait actuellement à travers des devises étrangères, comme l'euro, et avec la garantie d'une banque européenne, ce qui représente un coût supplémentaire qui ne crée pas un climat financier sécurisant la zone maghrébine en tant que région d'intégration financière à part entière ; d'où la forte désintégration financière.

Dans un autre registre, il est à noter que l'existence d'un cadre institutionnel dans le domaine de la concurrence demeure une condition préalable pour prévenir toute pratique anticoncurrentielle susceptible d'entraver le bon fonctionnement des échanges commerciaux. Néanmoins, la mise en œuvre de ce cadre institutionnel reste relativement insuffisante et non conforme aux *standards* internationaux. À ce sujet, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont déjà mis en place des lois sur la concurrence ayant pour but de protéger les producteurs et les consommateurs, et d'assurer la transparence des transactions commerciales.

Quand bien même les États souhaiteraient se concentrer sur les questions économiques pour laisser de côté les différends géopolitiques (dossier du Sahara), ils se heurteraient à la question du champ territorial d'application de la législation commune. Il s'agira de définir le territoire de l'Union ; de savoir sur quels territoires s'appliqueront les libertés de circulation des biens, des capitaux et des ressortissants des membres de l'UMA. Le Maroc n'acceptera pas que le Sahara occidental soit exclu des accords.

En somme, plusieurs facteurs sont à l'origine du blocage de la construction maghrébine. La rivalité algéro-marocaine vide le traité de Marrakech de son sens politique, mettant sous tension toute la région ; l'absence de convergence économique, par manque de volonté politique, ne favorise pas les conditions d'une intégration économique effective ; les limites fonctionnelles et normatives entraînent la paralysie des institutions de l'UMA.

## Scénarios d'évolution des relations intermaghrébines

Cette étude aboutit à l'analyse des évolutions possibles en fonction de plusieurs hypothèses. L'idée centrale est que la situation au Maghreb est façonnée par des processus rationnellement indépendants les uns des autres dans l'ordre de la causalité, mais qui finissent par se combiner et se renforcer les uns les autres, pour ainsi produire la situation finale. C'est ce que les sciences de la nature appellent « l'effet Cournot ». La méthode employée permet d'aboutir à trois scénarios qui tentent de « rendre intelligible la complexité du réel <sup>32</sup> ».

### *Le statu quo : faire semblant en multipliant les concertations*

À défaut de progresser sur la voie de l'intégration, les États membres de l'UMA garantissent le *statu quo*, en préservant la concertation bilatérale et régionale. Cela signifie que le processus d'intégration est, en principe, irréversible, mais les conditions ne sont pas encore réunies pour le relancer et le renforcer.

### ► Quatre variables

Ce scénario repose sur quatre variables :

- *L'échec de la relance de l'UMA* : depuis le début de 2012, les pays du Maghreb se sont engagés à redoubler d'efforts en vue de repérer les voies et les moyens susceptibles d'insuffler un nouvel élan aux relations de coopération intermaghrébine — réunions ministérielles sec-

32. Selon l'expression de Michel Godet in *Manuel de prospective stratégique*, Paris : Dunod, 2004.

torielles, création de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur, réactivation des mécanismes et institutions de l'UMA. Cependant, le poids des ambitions géopolitiques inconciliables continue à paralyser la dynamique d'intégration. Le raidissement des positions des pays rivaux (Maroc-Algérie) continuera encore, tant que les facteurs qui l'ont engendré demeurent actifs.

- **La conviction « psychologico-politique »** : les responsables politiques maghrébins ont la ferme conviction que les échecs successifs de la relance de l'UMA traduisent une réalité objective transcendant l'idéal maghrébin. Ils ne sont pas encore prêts à céder une partie de la souveraineté nationale à une structure supranationale. Autrement dit, les pays n'expriment pas le besoin de développer l'intégration maghrébine, considérant que le coût est plus élevé que les bénéfices. La situation actuelle s'assimilerait à un *modus vivendi / operandi* qui arrangerait les États.

- Les États continuent à inscrire leurs politiques publiques dans une **logique nationale** au détriment de la convergence maghrébine.

- Pour autant, l'intégration maghrébine est la **priorité stratégique** des cinq pays membres, qui se fixent une ligne rouge à ne pas franchir : se garder d'adhérer à un autre groupement régional qui puisse provoquer la fin de l'UMA. L'alinéa 2 de l'article 15 du traité de Marrakech stipule à ce titre : « Ils [les États] s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte, ou alliance militaire ou politique, qui serait dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres États membres. »

## ► Conséquences prévisibles

- Cette chaîne de variables tend à consolider le *statu quo*. Les États membres continuent à bloquer le Conseil de la présidence de l'UMA, seul organe habilité à prendre des décisions ; ils considèrent que les conditions ne sont pas encore favorables à la tenue du sommet des chefs d'État. Les États entretiennent cependant un certain niveau de concertation politique intermaghrébine, selon le contexte, lors des sommets arabes et méditerranéens (forum 5+5) et dans les instances internationales (dialogue avec l'Union européenne, ONU). Au niveau institutionnel, les États poursuivent une concertation mesurée sur la réforme des mécanismes institutionnels et fonctionnels, sans pour autant bouleverser l'ossature de l'UMA, sur la base d'une démarche consubstantielle : approche découplée séparant les différends politiques (question du Sahara) des autres volets de l'intégration ; application de la procédure de l'unanimité (article 6 du traité de Marrakech) uniquement aux questions politiques ; poursuite d'une approche sectorielle (niche de coopération stratégique).

- Par ailleurs, les pays du Maghreb évitent de s'engager dans la politique des axes arabes. Un antécédent, encore d'actualité, confirme cette hypothèse : les chefs d'État du Golfe, réunis le 10 mai 2011 à Riyad, ont invité le Maroc à rejoindre le Conseil de coopération des pays du Golfe (CCG). Les décideurs marocains ont accueilli avec intérêt la proposition tout en exprimant leur préférence pour un partenariat stratégique renforcé : l'adhésion est pour Rabat incompatible avec l'appartenance naturelle et stratégique au Maghreb. Le communiqué du ministère des Affaires étrangères a rappelé, dans ce sens, l'« attachement naturel et irréversible à l'idéal maghrébin et à la construction de l'Union du Maghreb arabe, choix stratégique fondamental de la nation marocaine » (11 mai 2011).

- Toutefois, le *statu quo* demeure fragile tant les divergences et les oppositions sont fortes entre le Maroc et l'Algérie. Ensuite, le risque de la dislocation de la Libye et l'éventualité d'une nouvelle intervention militaire pour sécuriser le pays sont des sources d'instabilité pour la région. Enfin, les péripéties des transitions politiques provoquent une suspension conjoncturelle

de la dynamique d'intégration, sans pour autant affecter le développement des relations bilatérales entre ces deux pays et les autres États du Maghreb.

## ***Normalisation stratégique et relance de l'intégration régionale***

### **► Trois variables**

Si les deux premières hypothèses ici retenues sont indissociables dans leur contribution majeure à la relance de l'UMA, la troisième est secondaire, mais non marginale dans le sens où elle attribue aux puissances étrangères le rôle de facilitateur.

- ***Détente maroco-algérienne*** : le dialogue stratégique entre les deux pays est le préalable à la paix et à la stabilité maghrébine — un dialogue qui favorisera un partage de *leadership* sur la base d'une répartition équilibrée des rôles. La normalisation véritable de ces relations est conditionnée, en grande partie, par l'apurement d'un passif lourd, dont celui généré par le conflit complexe du Sahara.

Les deux pays décident dès lors de saisir le *momentum* pour garantir les conditions de réussite de la construction maghrébine, à l'instar du rôle historique joué par le couple franco-allemand dans la construction européenne. Ils adoptent une démarche graduelle vers moins de conflictualité et plus de convergence, à travers des mesures de confiance : ouverture des frontières terrestres, coopération transfrontalière, renforcement des liens organiques entre les sociétés civiles des deux pays, élimination des entraves aux relations économiques. Parallèlement, le Maroc et l'Algérie s'accordent, dans le cadre du dialogue stratégique, pour tenir conjointement un rôle de *leadership* afin de relancer l'UMA.

- ***Consolidation des processus démocratiques*** : la réussite des processus de transition et des réformes politiques dans l'ensemble des pays crée le besoin de la réactivation de l'UMA et, *in fine*, de l'émergence d'un ensemble géopolitique intégré. Vu l'imprévisibilité des situations nationales et l'improbabilité de voir évoluer au même rythme l'ensemble des cinq trajectoires politiques, l'hypothèse d'un Maghreb démocratique dans son ensemble perd de sa pertinence. Cependant, il suffit que l'un de ces cinq pays, notamment du Maghreb central, montre le chemin de la démocratie, pour que s'enclenche une dynamique de contagion des autres pays. Inversement, l'échec de la transition démocratique favorisera les facteurs de l'autoritarisme « néopatrimonial » au Maghreb. D'où la responsabilité historique, par exemple, de la transition tunisienne, porteuse d'espoirs autant que d'inquiétudes.

- ***Les grandes puissances***, soucieuses de préserver les acquis stratégiques, politiques et économiques dans les pays du Maghreb, ont toujours opté pour la neutralité et l'équidistance. Les logiques de puissance (*leadership*) et d'interdépendance (économique, énergétique) l'emportaient sur l'engagement en faveur de l'option intégrationniste au Maghreb. Mais les changements survenus en Afrique du Nord et les risques sahélo-sahariens imposent une nouvelle grille d'analyse. Les puissances traditionnelles décident donc de jouer le rôle de facilitateurs, d'autant plus que le Maghreb semble s'inscrire dans une dynamique démocratique manifeste : conditionnalité politique pour plus d'intégration.

### **► Conséquences prévisibles : réactivation graduelle de l'UMA**

- Les États prennent conscience que la relance de l'UMA ne peut faire l'économie de la question du Sahara occidental, car elle pose le problème de la définition du territoire de l'Union sur lequel s'appliqueront les libertés de circulation des biens, des capitaux et des ressortissants des membres de l'UMA. À ce titre, ils admettent l'impossibilité de séparer les volets politique

et économique, et décident d'accompagner le processus d'intégration économique par le développement d'une capacité de négociation quasi quotidienne entre eux, comme prélude à la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends.

- Les cinq pays membres lancent des réformes institutionnelles en vue de créer les conditions d'une union politique et d'un marché commun. Ils décident à cet égard d'amender le traité de Marrakech pour y introduire de nouvelles dispositions institutionnelles et politiques : 1) démocratiser le processus décisionnel en renforçant davantage le pouvoir des Conseils des ministres, notamment le Conseil des ministres des Affaires étrangères ; 2) réformer le Conseil consultatif pour intégrer le pouvoir législatif au sein de l'UMA ; il s'agit de créer un Parlement élu sur le modèle du Parlement européen ; 3) changer la configuration de l'instance judiciaire de l'UMA pour que celle-ci puisse s'acquitter de sa mission de première instance juridictionnelle régionale.
- Le développement des relations intramaghrébines exige au préalable une révision du cadre normatif et sa refonte. Les États membres décident, dans le cadre de l'UMA, de mettre à jour les accords déjà signés, d'assurer l'application des dispositions de ces accords, et de conclure de nouveaux accords à caractère global et sectoriel.
- Les cinq pays s'accordent pour doter l'UMA d'une politique étrangère et de défense commune. Ils prennent conscience de la nécessité de traduire leur convergence politique en une forte volonté d'autonomie stratégique vis-à-vis des puissances arbitres en Afrique du Nord, les États-Unis d'Amérique et la France. L'objectif est de concilier l'attachement au maintien de la paix et aux accords stratégiques et économiques, avec une plus grande autonomie stratégique.

## *Désintégration et incertitude géopolitique*

### ► Quatre variables

Quatre variables conduiront séparément à cette situation :

- *Des tensions intermaghrébines* sur fond de profondes divergences, notamment celles en rapport avec le *leadership* régional : le Maghreb connaît une recomposition géopolitique dont les contours commencent seulement à se dessiner. Une redistribution progressive des rôles s'effectue sur fond de rivalité ou de concurrence entre les États.
- *Une rupture stratégique entre le Maroc et l'Algérie*, et un glissement du Maghreb dans un véritable affrontement entre les deux pays. L'exacerbation générée par des positions divergentes sur le Sahara occidental a conduit tout récemment à une situation de crise frôlant la rupture diplomatique : le 30 octobre 2013, le Maroc rappelle son ambassadeur à Alger suite à de vifs échanges autour de cette question ; le 2 novembre, l'Algérie condamne l'intrusion d'un manifestant marocain dans l'enceinte de son consulat à Casablanca, où il avait arraché le drapeau algérien. Les antécédents maroco-algériens augmentent davantage le risque de rupture stratégique : guerre des Sables en 1963 ; bataille d'Amgala en 1976 ; rupture diplomatique 1975-1988 ; fermeture des frontières terrestres depuis 1994. Ce d'autant plus que les deux pays continuent à entretenir leur modernisation militaire tant par une politique d'achat qualitative et diversifiée, que par la mise en place de conditions favorables à la naissance d'une industrie de défense.
- *La régression politique et l'échec de la transition politique* sur fond de crise socio-économique et de risques terroristes. La relance de l'UMA sur la base des valeurs démocratiques est le maillon le plus incertain, tant les processus de transition démocratique sont chargés d'incertitudes : risque de désintégration de la Libye, échec du processus démocratique en Tunisie ;

désillusion démocratique au Maroc ; rupture politique entre les clans au pouvoir en Algérie. La dynamique révolutionnaire ou réformatrice au Maghreb contraste d'autant plus avec la réalité sociologique, où le radicalisme religieux pénètre les corps de la société, empêchant l'émancipation des forces de progrès.

- *Le rôle des puissances européennes* (Espagne, France, Royaume-Uni, Union européenne) *et extrarégionales* (Chine, États-Unis, Russie), qui ajustent leurs attitudes en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts dans les pays du Maghreb. Les enjeux énergétiques, sécuritaires et politiques les poussent à redéfinir leur présence et leur rôle dans la région ; elles se livrent à une rude concurrence et optent pour un certain équilibre dans leurs relations avec les cinq pays du Maghreb : le repositionnement continu de la France ; les tentatives de positionnement de l'Espagne ; le déploiement pragmatique et à la carte des États-Unis ; la percée économique et le désintérêt politique de la Chine et la Russie. Ces postures intéressées ne favorisent pas un engagement ferme de ces puissances en faveur, par exemple, d'un rapprochement entre le Maroc et l'Algérie.

## ► Conséquences prévisibles

- *Poursuite des constructions nationales* (*economy-building* et *strategic building*) hors du Maghreb : les pays n'expriment pas le besoin de développer l'intégration maghrébine, considérant que le coût est plus élevé que les bénéfices. Pris par les exigences de la construction politique et de la sécurité du territoire, les États sont plus dans une dynamique de politique nationale.

- *Résurgence du jeu des alliances* : les États entrent dans un jeu d'alliances intermaghrébines qui vient se greffer sur la configuration géopolitique actuelle du Maghreb : logique de rivalité (Maroc-Algérie) ; logique de tension (Maroc-Mauritanie / Algérie-Libye) ; logique de normalité (Tunisie-pays du Maghreb / Maroc-Libye / Algérie-Mauritanie).

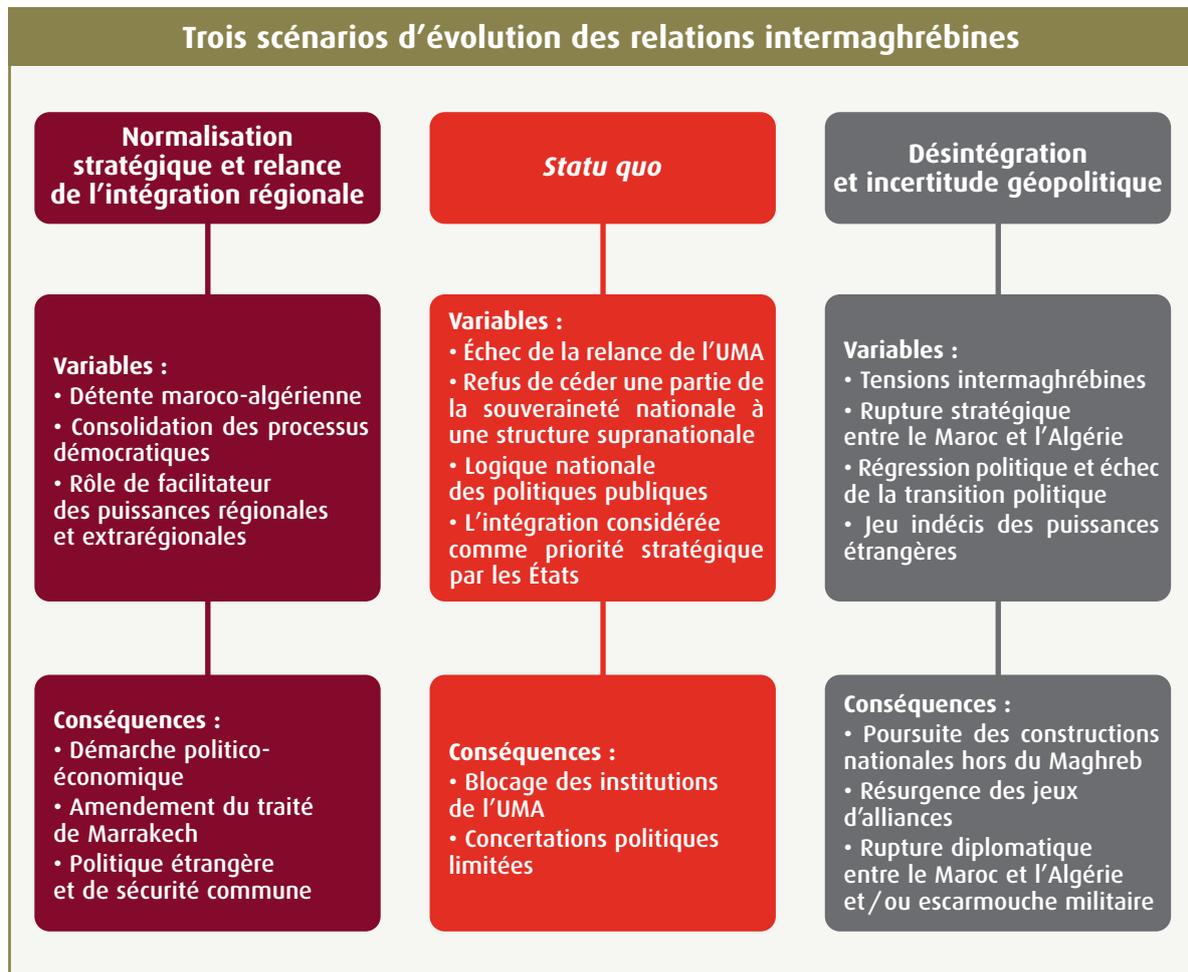
- Logique de rivalité : le Maroc et l'Algérie, deux États frontaliers, militairement puissants et partageant un héritage de querelles diplomatiques et armées, ont plus de chances d'entrer en belligérance que n'importe quelle autre paire d'États au Maghreb. Il existe des faits, observables dans la durée, qui tendent à favoriser l'apparition de crises à répétition entre les deux États. Ce désaccord les conduit à engager des ressources diplomatiques, militaires ou économiques pour renforcer leurs attributs de puissance.

- Logique de tension : Maroc-Mauritanie / Algérie-Libye. Entre le Maroc et la Mauritanie, existe une tension récurrente mais de basse intensité : même si les relations entre les deux pays sont de temps à autre traversées par des phases de tension, ces relations paraissent loin de toute perspective d'affrontement ; outre le déséquilibre tous azimuts entre les deux pays, les ambitions du Maroc de devenir un acteur important sur la scène africaine impliquent qu'il établisse des relations étroites avec son voisin du sud. Entre l'Algérie et la Libye, les tensions existantes sont susceptibles de monter en puissance : le soutien de l'Algérie à Kadhafi pendant la révolution libyenne, les choix internationaux de la Libye et l'insécurité chronique de la frontière entre les deux pays, sont autant de facteurs qui tendent à entretenir un climat de tensions sur fond de méfiance et défiance.

- Logique d'entente : Tunisie-pays du Maghreb / Maroc-Libye / Algérie-Mauritanie. Dans les relations entre la Tunisie et les pays du Maghreb, la Tunisie est en ballottage : un « compromis historique » conclu entre le parti au pouvoir et l'opposition pourrait permettre un réajustement du rapprochement contracté dans l'euphorie, au début du printemps arabe, avec les « républiques sœurs » (Égypte, Libye, Syrie, République islamique d'Iran) ; ce réajustement ramènerait la Tunisie à sa centralité géohistorique qui a toujours déterminé sa politique maghrébine — stabilité des relations avec ces voisins (Algérie et Libye) et équilibre régional. Il

est difficile de se prononcer sur les perspectives des relations Maroc-Libye, dans un contexte où la Libye est toujours en proie à des clivages en tous genres qui mettent en péril sa stabilité, voire son unité territoriale ; toutefois, il existe divers facteurs indiquant une bonne convergence entre les deux pays. Enfin, l'Algérie tente, au même titre que le Maroc, de consolider ses relations avec la Mauritanie, qui constitue un espace de concurrence entre les deux pays : contrairement à la tension maroco-mauritanienne, le rapprochement algéro-mauritanien semble emprunter une trajectoire ascendante ; une des principales illustrations est la relance du projet de construction de la route devant relier Choum, en Mauritanie, à Tindouf en Algérie.

• *La confrontation militaire* entre l'Algérie et le Maroc est improbable, voire non envisageable pour les deux protagonistes : leur dispositif militaire sur le territoire national n'est pas orienté directement contre le voisin ; l'issue de la guerre serait désastreuse pour eux et tous deux y perdraient gros ; les arbitres de la région (France, États-Unis, Espagne) s'y opposeront. Cependant, deux évolutions sont possibles dans le scénario de l'escalade : une confrontation par Polisario interposé si le mouvement séparatiste décide de reprendre les armes contre le Maroc ; à défaut, il peut y avoir rupture diplomatique entre les deux pays.



## Conclusion

Les trois scénarios développés dans cette étude considèrent la situation géopolitique du Maghreb comme un système aux éléments cumulatifs. Un bon processus des événements inhérents à un ou à plusieurs éléments de divergence peut, par effet d'entraînement, enclencher une bonne dynamique qui ouvre des perspectives de détente et de coopération. À l'inverse, la survenue ou la résurgence d'un élément de blocage peut soit entretenir le *statu quo*, soit aboutir à un véritable scénario de crise.

Autant dire que le paradigme réaliste de la centralité de l'État-nation, de l'équilibre des forces et de l'intérêt national continue à façonner la configuration géopolitique du Maghreb. Pourtant, la région dispose de plusieurs leviers pour atténuer le poids des égoïsmes nationaux et préparer les conditions favorables à une intégration régionale globale.

La poursuite du processus d'intégration demande qu'un nouvel équilibre soit trouvé entre la primauté de l'intégration économique et la nécessité de consolider les bases sociale et démocratique de la construction maghrébine.

La reconversion de l'UMA en un bloc économique, qui donne la priorité à une union ou à une communauté économique régionale, est très importante dans une première étape pour le développement des relations économiques et, à long terme, pour l'édification d'une union plus institutionnelle. L'expérience de la Communauté économique européenne (CEE) est à cet égard très intéressante puisqu'elle a émergé suite à un accord à caractère économique, celui instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Ensuite, pour éviter que les relations intermaghrébines soient dépendantes des conjonctures politiques et des changements institutionnels, il sera nécessaire de les baser sur des liens organiques, non seulement avec les institutions officielles, mais également avec la société civile. En créant ainsi des proximités relationnelles avec de larges parties de la société, les liens ont plus de chances de se développer et de durer dans le temps.

Enfin, le Maghreb a l'obligation de réussir les réformes politiques orientées vers plus de démocratisation. Seule l'émancipation des forces utiles de progrès conduira inéluctablement à la reconstruction de l'unité maghrébine sur des bases démocratiques. L'Europe devra inciter les pays du Maghreb à dépasser les rivalités qui ont tant plombé le processus d'intégration, en apportant son soutien politique et financier aux transitions politiques réussies, et en renforçant les mesures et initiatives favorisant l'intégration intermaghrébine. À ce titre, le soutien et l'accompagnement financier des dynamiques démocratiques devraient prendre la forme d'un fonds structurel semblable au fonds d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale.

En somme, les Maghrébins doivent procéder au changement des paradigmes qui façonnent leurs relations depuis les indépendances. À défaut, l'immobilisme conduirait la région vers une instabilité chronique, confortée par les raidissements des positions politiques construites à partir d'une optique égoïste et primaire de l'intérêt national et des fausses perceptions. ■

Les études trimestrielles de l'Observatoire du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye)  
dans le contexte du « printemps arabe » sont publiées  
par la Délégation aux affaires stratégiques (DAS).

**Conception graphique et secrétariat de rédaction : Stéphanie Debruyne (Futuribles)**

© DAS, 2014

Publié le 6 janvier 2014